

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

CM DU 06/04/2022

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte de l'usage de la délégation qui lui a été consentie par délibération n°2020-33-SG du 27 mai 2020.

Décision 2022-11-SP : Un bail locatif est conclu pour le logement communal sis 31 rue du Moulin.

Décision 2022-12-FIN : Demande de subvention Départementale dans le cadre du dispositif 2022 du Fond Départemental pour la mise en œuvre du plan énergie- climat. La commune souhaite acquérir un véhicule électrique pour le service propreté et une balayeuse pour assurer un nettoyage écologique.

Le plan de financement est établi comme suit :

Natures - Prestataire	Montant HT	Montant TTC
Subvention 70% C Départemental	42 665,00	
Auto financement commune 30%	18 285,75	
TOTAL	60 950,75	73 113,95

Décision 2022-013-URBA : Dans la continuité des dénominations de voies engagée par la commune lors de la campagne d'adressage il convient désormais d'apposer les panneaux de rue. La société GIROD, sise à Gardanne, ayant fait l'offre la plus avantageuse, la commune accepte le devis et engage la dépense pour un montant de **5 179,10 € TTC**.